

Euthanasie : le grand silence épiscopal

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Communication P](#), [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 25 juin 2014



Dans [Le Figaro](#), **Jean-Marie Guénois** remarque que nos évêques sont bien silencieux, alors que **Vincent Lambert** vient d'être condamné par le Conseil d'Etat à mourir de soif et de faim et que, simultanément, le docteur **Bonnemaison** a été acquitté pour avoir empoisonné des patients. Etrange silence qui rappelle celui lors de la loi Veil en 1974. Nos évêques ont simplement fait publier la note d'un prêtre de Paris. Aucun n'a semble-t-il voulu intervenir dans les médias ou en chaire pour dénoncer, comme en son temps Mgr **von Galen**, le lion de Münster, qui avait dénoncé fortement l'euthanasie au point de faire reculer le régime hitlérien.

"Aucun évêque de l'Église de France n'a voulu commenter, mardi après-midi, la décision du Conseil d'État à propos de l'affaire Vincent Lambert. À l'exception du cardinal **Philippe Barbarin**, archevêque de Lyon qui, sollicité par Le Figaro, a observé: *«Devant toute grande souffrance humaine, c'est le silence qui s'impose. Mais devant l'avis du Conseil d'État, nous ne pouvons pas ne pas nous interroger: notre pays gardera-t-il le respect de toute vie humaine comme une norme fondamentale de notre vivre ensemble?»*

En tant que telle, la conférence des évêques semble donc avoir choisi la discrétion même si, en avril dernier, Mgr **Georges Pontier**, président des évêques, avait rappelé d'une phrase dans son long discours d'ouverture de l'assemblée de printemps à Lourdes, le principe fondamental défendu par l'Église: *«L'humanisation de la société ne viendra pas de pratiques eugéniques en début de vie, ni d'assistance au suicide en fin de vie (...) Éliminer l'autre ne sera jamais une solution humaine.»*

Si la conférence des évêques dispose d'un service complet «Famille et société» dédié à ce genre de problématique, elle a choisi, lundi, de publier une note interne sur son site Internet ([cef.fr](#)) rédigée par un prêtre du diocèse de Paris, spécialiste de bioéthique. Le père **Brice de**

Malherbe, chercheur au Collège des Bernardins, y reprend avec précision les différents volets de cette affaire dont «les questions d'éthique médicale» et dénonçant une première «confusion» entre «les unités de soins palliatifs» et les «unités d'accueil à long terme de patients en état végétatif chronique» où aurait dû être pris en charge Vincent Lambert. Structures qui manquent cruellement de capacité d'accueil. Car, conteste ce prêtre qui a consacré une thèse de doctorat à cette question et qui a passé beaucoup de temps dans les services médicaux concernés, il est «abusif» de considérer «l'alimentation» et «l'hydratation» de Vincent Lambert comme un «traitement» alors que c'est un «besoin de base de tout être humain». Il faut donc «distinguer entre traitement et soin». Reprenant ensuite un avis de l'Académie nationale de médecine, il rappelle que «le droit d'accès à l'alimentation ne saurait être conditionné par la capacité relationnelle» du malade.

Joint, sitôt la décision connue du Conseil d'État, le père de Malherbe a espéré qu'elle «ne créerait pas de précédent» puisque cette instance a assuré qu'elle légiférait «exclusivement» sur un cas unique. Mais il a affirmé «ne pas comprendre la décision finale» car «aucun des motifs invoqués» ne lui paraît recevable pour justifier l'arrêt de l'alimentation et l'hydratation de Vincent Lambert. Ce sont des actes de «soin» et non de traitement médical."

Sur le blog [Benoît-et-moi](#), l'affaire Lambert est même comparée à celle d'**Eluana Englaro**, morte le 9 février 2009 au terme d'une procédure létale d'interruption de l'hydratation et de l'alimentation: même âge, mêmes circonstances (un accident de voiture) même déchirement au sein de la famille (le père voulant mettre fin aux "souffrances" de sa fille, la mère se battant pour la maintenir en vie), même prétexte (la jeune femme ayant prétendument exprimé avant son accident le désir de ne pas être victime d'acharnement) même exploitation médiatique indécente, même issue attendue. Les similitudes s'arrêtent là :

"L'épiscopat italien, soutenu par le magistère de **Benoît XVI** et emmené par le cardinal **Bagnasco**, avait fait entendre sa voix haut et fort. Malheureusement sans succès. L'épiscopat se sentait soutenu par le Pape, que les médias accusaient d'ingérence inadmissible dans les affaires de la société civile. Aujourd'hui, le Pape **François** a délégué aux églises locales le débat avec les autorités politiques : où est l'épiscopat français ?"